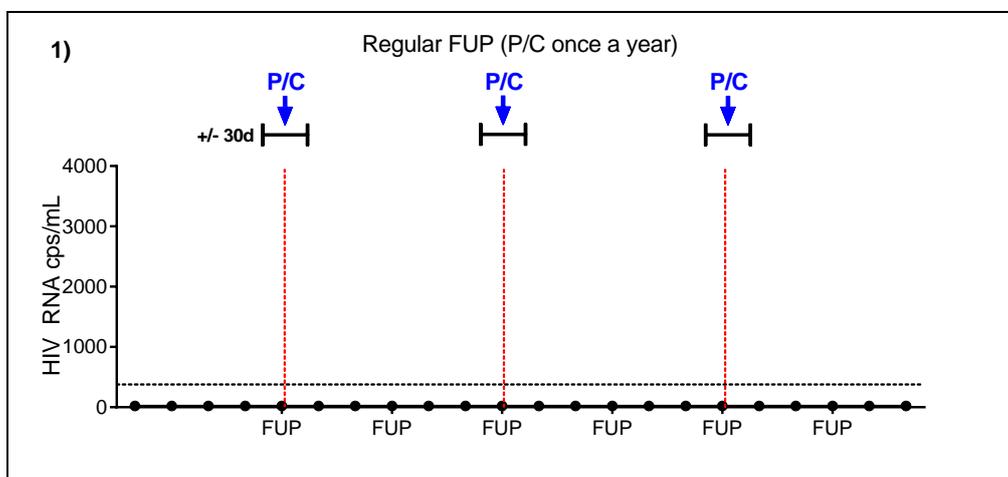


Règles SHCS pour prise de plasma

Règle

Une fois par an une prise de plasma comprenant **cinq tubes** (≥ 0.5 mL) doit être prélevée et congelée (max ± 30 jours de la visite du follow-up) [figure 1].



Exceptions

Enregistrement

Lors de l'**enregistrement** et des **4 visites follow-up suivantes**, il est nécessaire de prélever et congeler **cinq tubes** [figures 2 et 3].

Charge virale de >400 copies/mL

- Si une **charge virale de >400 copies/mL** est mesurée, il est nécessaire de prélever et congeler des prises de plasma pour les **4 follow-up suivantes** (échec virologique ou thérapie naïve) [figures 4 et 5].
- Il faut toujours tenir compte du dernier follow-up avec une charge virale de >400 copies/mL [figure 6].
- Si, à la suite de la mesure d'une charge virale de >400 copies/mL, il n'y a pas eu de visite follow-up ou pas de prise de plasma congelée dans les 30 jours, **un follow-up complet doit être répété lors de la prochaine visite** (visite de cohorte complète (!). Il n'y aura pas de point de pénalité si la visite follow-up a lieu plus tôt que normal (<120 jours) [figure 7]).

Résumé

évènement	nombre de tubes à prélever et à congeler				
	enregistrement	année 1		année 2	
		FUP 1	FUP 2	FUP 3	FUP 4
enregistrement	5	5	5	5	5
charge virale >400 copies/mL sous ART après une charge virale non détectable ou sans ART		5	5	5	5
FUP normal, charge virale <400 copies/mL		5	0	5	0

